

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation du représentant suppléant de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement de Vallée Sud-Grand-Paris

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szyrkowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

Mme Sabine Ngo Mahob,
M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Désignation du représentant suppléant de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement de Vallée Sud-Grand-Paris

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction de l'habitat, notamment son article L.441-1-5,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la délibération du conseil de territoire de l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris en date du 20 novembre 2018 fixant la composition de la conférence intercommunale du logement,

Considérant que cette conférence comprend un représentant de chacune des communes,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 portant désignation de M. Théophile Touny comme représentant suppléant de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement,

Considérant qu'en raison de la démission de M. Théophile Touny, conseiller municipal, le 22 avril 2024, il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre d'un représentant au sein de la conférence intercommunale du logement,

Vu la candidature de Mme Kinga Grege, conseillère municipale,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité

DECIDE de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

- à l'unanimité (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote)

DESIGNE Mme Kinga Grege en qualité de représentant suppléant de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement de Vallée Sud-Grand-Paris.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

[Signature]